



## **Compte-rendu du Conseil de Faculté du 9 novembre 2017**

**Élus présents** : Catherine BOISSON, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC-RENAUD, Alice DEBAUCHE, Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Nalini FURST, Isabelle HAJEK, Frédéric BAUER.

**Élus excusés** : Vincent BEAL, Philippe HAMMAN, Smaïn LAACHER, Roger SOME, Catherine ZUBER, Marcel BAUER, Nicolas MATT.

**Élus absents** : Clarisse DARNAULT, Dylan HAMM, Mélanie LEPORI, Marie MANGOLD, David RODRIGUEZ

**Procurations** : Vincent BEAL à M. CAUCHI-DUVAL, Philippe HAMMAN à Mme Isabelle HAJEK, Smaïn LAACHER à Catherine DELCROIX

**Invités permanents** : Nicolas AMADIO, Marie BALAS, Salomé DEBOOS, Pascal HINTERMEYER, Catherine LEOPOLD, Sylvie MONCHATRE.

**Invités permanents excusés** Alain AYERBE, Didier BRETON, Maurice WINTZ.

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 21 septembre 2017
2. Profils postes 2018
3. Référentiel
4. Structure budgétaire
5. Composition jury 2017/2018
6. Désignation des représentants de la faculté au collégium
7. Positionnement du conseil de Faculté concernant la nouvelle procédure pour les relations avec la presse de l'Université
8. Convention entre la faculté et la faculté sciences po (Institut d'études politiques)
9. Partenariat avec les universités étrangères
10. Conseil restreint aux EC : demande de décharge CNRS / CRCT / Délégation
11. Divers

Le secrétariat de la séance est assuré par Mmes Boisson et Furst.

Le Doyen ouvre la séance à 16 h.

### **1. Approbation du Compte-rendu du Conseil de Faculté du 21 septembre 2017**

Certaines modifications sont à apporter sur le compte-rendu du Conseil de Faculté du 21/09/2017. Le doyen rappelle que le calendrier des examens fait foi et est voté en Conseil de Faculté. Le compte-rendu est voté et approuvé à l'unanimité avec 3 abstentions.

### **2. Profils de postes 2018**

Le doyen informe que les retours du dialogue de gestion n'ont pas eu lieu, et qu'ils auront sans doute lieu après le 20 novembre. La nouvelle Présidence axe davantage l'acceptation du support sur la dimension recherche. La dimension pédagogique est importante mais pas suffisante, l'accent est surtout mis sur la dimension recherche des profils. C'est la raison pour laquelle la vice-présidence recherche a demandé de préciser les intitulés de certains supports : notamment celui du « PR sociologie des conflits » qui a été transformé en PR sociologie des conflits et des mouvements sociaux et du « MCF intervention sociale et conflits » qui a été réfléchi en « sociologie de la déviance en Europe ». Les intitulés doivent en effet davantage coller aux thématiques des Laboratoires. Le doyen insiste sur le fait que la Faculté a davantage de chances d'avoir la reconduction des supports (80 demandes pour 60 supports) si elle se plie à cette demande.

### **3. Référentiel**

La dotation est de 1030 heures.

Le doyen souligne qu'il n'y a pas de référent pour le site internet et pour la coordination des enquêtes inter-année. Monsieur Cauchi-Duval souhaiterait que le personnel administratif s'implique dans le travail des EIA, mais ce ne sera pas possible.

Aucune prime ne peut être versée pour le personnel administratif, mais une demande auprès du central sera reconduite par le biais du Conseil de Faculté. Cette demande de gratification, pour des tâches spécifiques, sera à rajouter à l'ordre du jour du prochain Conseil pour approbation.

Vote à l'unanimité

Mme Deboos souhaite que le nombre d'heures pour le « responsable mobilité » soit de 10 h au lieu de 8h car la charge de travail est importante.

Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Structure budgétaire**

Monsieur Wintz a effectué comme chaque année, la répartition du budget.

Le budget est approuvé à l'unanimité, mais la répartition pour l'Institut de démographie sera à revoir, en cas d'erreur, suite à la demande de Monsieur Cauchi-Duval qui s'étonne des variations par rapport à l'année passée.

#### **5. Composition jury 2017/2018**

Le doyen rappelle que les membres des jurys doivent être présents aux dates fixées. La liste établie est votée à l'unanimité.

#### **6. Désignation des représentants de la faculté au collégium**

Le Président du Collégium nous demande de désigner 4 représentants pour le Collégium, en priorité les membres du conseil de faculté.

Monsieur Boyer étant Doyen, est membre de droit.

Un membre du personnel : Mme Léopold.

Un membre des étudiants : Monsieur Romain Denimal.

Pour ces deux personnes les votes sont pour à l'unanimité.

Le membre représentant les enseignants n'a pas été arrêté. Le laboratoire Sage devra remonter un nom au doyen pour le 1<sup>er</sup> décembre car la première réunion du collégium sera le 4 décembre. Le laboratoire Sage a désigné Mme Isabelle Hajek comme membre enseignant du collégium.

#### **7. Positionnement du Conseil de Faculté concernant la nouvelle procédure pour les relations avec la presse de l'Université**

Pour les programmes des «séminaires, colloques, journées d'étude et conférences» il est impératif de prendre contact avec le service de communication de l'Université qui effectuera une large diffusion de l'information, CUS inclus.

#### **8. Convention entre la faculté et la faculté sciences po (IEP)**

Alice Debauche donne des informations sur la convention relative à l'enseignement à distance établie entre la faculté de sciences sociales et l'IEP en précisant que celui-ci a un certain nombre d'étudiants qui sont intéressés par la licence de sociologie et qu'il ne délivre pas de diplôme de Licence. Il serait intéressant de passer une convention pour que ces étudiants puissent s'inscrire en même temps que leur 3<sup>e</sup> année à l'étranger en 3<sup>e</sup> année de sociologie en EAD (3 à 5 étudiants par an au début) : en termes de contrepartie le référentiel du mémoire serait pris en charge par l'IEP. Salomé Deboos demande si la convention vaut uniquement pour le parcours de sociologie

ou bien aussi pour la licence d'ethnologie à distance car il y a de plus en plus d'étudiants de l'IEP inscrits en parcours d'ethnologie. Le doyen précise que c'est une demande venant de l'IEP qui est intéressé par le parcours de sociologie. Il est possible de contacter l'IEP pour savoir si une telle convention pour la licence d'ethnologie en EAD les intéresserait. Nicolas Amadio insiste sur le fait de demander une contrepartie en citant l'exemple du CERIS qui a une convention avec les Ecoles en Travail Social et qui a demandé une contrepartie à savoir que les étudiants d'intervention sociale ont une équivalence dans le programme de formation. Le doyen précise qu'il n'est pas possible de demander une équivalence pour nos étudiants en sciences politiques. Le doyen demande de passer au vote sur cette convention : vote à l'unanimité moins 1 abstention.

### **9. Partenariat avec les Universités étrangères**

Marie Balas informe de deux accords de partenariat avec des Universités étrangères : le premier avec l'Université de Grenade (Espagne) et le deuxième avec l'Université de Pérouse (Italie) pour laquelle il existe déjà un accord Erasmus. Il existe une forte demande d'étudiants Erasmus qui demandent à partir dans des pays anglophones. Autres partenariats proposés avec l'Université de Cork (Irlande) : pas de réponse pour l'instant, et avec l'Université de Groningen (Pays-Bas) qui n'enverra ses étudiants que si nous avons des formations en anglais. Il serait judicieux de formaliser un semestre inter-composantes. Salomé Deboos dit que cela a déjà été proposé l'année passée. Il s'agirait de proposer un projet IDEX dans ce sens. Vote à l'unanimité pour les partenariats des Universités de Grenade et Pérouse.

### **10. Conseil restreint aux EC : demande de décharge CNRS/CRCT/ Délégation**

Aucune demande à ce jour.

#### **Divers :**

Le doyen souligne qu'un point relatif à la maquette de Licence EAD sera à soumettre au prochain Conseil de Faculté : le central demande que la maquette des sciences sociales reste assez proche en présentiel et en EAD et pour cela il faudrait rémunérer les cours à 18h CM et non pas 24h, pour garder la même maquette que celle proposée en présentiel. La rémunération à 12h TD serait conservée pour les TD. Il faudra jouer avec le référentiel pour tout ce qui concerne corrections et copies d'examens en 1<sup>ère</sup> année afin d'aboutir à une certaine équité entre collègues.

Sylvie Monchatre demande que la répartition des services des enseignants chercheurs de la Faculté entre la Licence et le Master soit revue et mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de Faculté.

La séance est levée à 18h.

